

ARRÊTÉ

AR-AG- 2019-003

ARRÊTÉ RELATIF AUX PERIODES DE FERMETURES ANNUELLES DES MULTI ACCUEILS D'AUROS, DE ST PIERRE D'AURILLAC, DE LA REOLE, DE MONSEGUR DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REOLAIS EN SUD GIRONDE POUR L'ANNEE 2020

Le Président de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, représentant l'exploitant de l'équipement,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la santé articles R 2324-16 à R2324-48 ;

Vu le règlement de fonctionnement des multi-accueils pré cités de la Communauté des Communes du Réolais en Sud Gironde.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 - Les multi-accueils d'Auros, de St Pierre d'Aurillac, de La Réole, de Monséguir seront fermés au public pour l'année 2020 sur les périodes suivantes :

- Du lundi 27 avril au jeudi 30 avril 2020 inclus ;
- Du lundi 27 juillet au vendredi 21 août 2020 inclus ;
- Du lundi 28 décembre au jeudi 31 décembre 2020 inclus.

ARTICLE 2 - Ampliation du présent arrêté :

- Au Conseil Départemental via les Services de Protection Maternelle et Infantile concernés ;
- Aux directrices des multi-accueils de la Communauté des Communes du Réolais en Sud Gironde ;
- Aux familles fréquentant les multi-accueils sus-cités.

ARTICLE 3 - Le DGS et la coordinatrice petite enfance seront chargés, chacun en ce qui les concernent de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Réole, le 23 septembre 2019



M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud Gironde



Francis ZAGHET
Président de la Communauté
de Communes du Réolais
en Sud Gironde